

La Caisse des Dépôts prévoit 4 milliards d'euros de prêts sur fonds d'épargne au profit la Société du Grand Paris et s'engage dès 2014 pour un premier milliard d'euros

Paris, le 12 décembre 2014 – A l'occasion de la tenue du Comité stratégique de la Société du Grand Paris, qui réunit sous la présidence de Jean-Yves Le Bouillonnet, député-maire de Cachan, l'ensemble des élus concernés par le projet ainsi que les partenaires socioéconomiques, Philippe Yvin, président du directoire de la Société du Grand Paris (SGP), et Odile Renaud-Basso, directrice générale adjointe du groupe Caisse des Dépôts, ont signé, en présence de Jean Daubigny, préfet d'Ile-de-France, un protocole de coopération prévoyant la mobilisation de 4 Md€ de prêts sur fonds d'épargne pour permettre à la SGP de financer la construction du Grand Paris Express. La Caisse des Dépôts s'engage dès aujourd'hui pour une première tranche de 1 Md€ de prêts croissance verte au taux du livret A plus 0,75 % (soit actuellement 1,75%) au titre de l'enveloppe dédiée aux projets contribuant à la transition écologique et énergétique.

Le Grand Paris Express consiste en la création de 4 nouvelles lignes de métro automatique (lignes 15, 16, 17 et 18), l'extension de la ligne 14 et la réalisation de 69 nouvelles gares. Il s'intègre dans le Nouveau Grand Paris, volet transport du Grand Paris, représentant 25,5 Md€ d'investissement pour la SGP à horizon 2030.

Pour la période 2013-2020, le besoin de financement de la Société du Grand Paris pour le Nouveau Grand Paris s'élève à 8 Md€. Pour répondre à ce besoin, la Caisse des Dépôts mobilisera une enveloppe de l'ordre de 4 Md€ de prêts sur fonds d'épargne qui permettront de financer :

- la construction des lignes, ouvrages et installations du réseau de transport dont la SGP a la maîtrise d'ouvrage ;
- la construction et l'aménagement des gares ;
- l'équipement numérique de ces lignes, ouvrages, installations et gares ;

Cette enveloppe sera déclinée en contrats de prêts, qui seront signés en fonction de l'avancement des travaux et des besoins de financement de la Société du Grand Paris. Ces prêts pourront être contractés pour une durée exceptionnelle pouvant aller jusqu'à 40 ans à des conditions financières privilégiées.

Aujourd'hui, la Caisse des Dépôts formalise un premier engagement d'1 Md€ pour financer les opérations d'investissement approuvées par le conseil de surveillance de la Société du Grand Paris : la ligne 15 sud (Pont de Sèvres– Noisy-Champs) et les lignes 16 – 17 sud – 14 nord (Noisy-Champs – le Bourget RER – Saint-Denis Pleyel – Mairie de Saint-Ouen). Elle permet ainsi le démarrage des travaux dès 2015 et sécurise le calendrier opérationnel du projet jusqu'à 2020.



« *Le Grand Paris Express entre dans sa phase opérationnelle, les dépenses d'investissement de la Société du Grand Paris changent d'échelle. La Caisse des Dépôts l'accompagne dans cette phase et, grâce à son intervention d'un montant exceptionnel de 4 Md€, le Grand Paris du transport va devenir une réalité* », a déclaré Odile Renaud-Basso, directrice générale adjointe du groupe Caisse des Dépôts.

« *L'engagement de la Caisse des Dépôts vient consolider le modèle de financement de la Société du Grand Paris. Les conditions d'accès à ces financements, taux et durée des emprunts proposés, confortent la capacité d'engagement de la SGP. Dès 2015, nous pourrons sereinement lancer nos consultations pour les marchés de travaux de la ligne 15 sud* », a déclaré Philippe Yvin, président du directoire de la Société du Grand Paris.

A cette occasion, la Caisse des Dépôts et la Société du Grand Paris ont également signé un protocole visant à sécuriser l'acquisition du sous-sol des parcelles correspondant au tracé des lignes du futur métro et à faciliter la bonne avancée des travaux. Dans les cas où l'acquisition de ces parcelles de tréfonds ne peut s'effectuer via une procédure amiable, la Caisse des Dépôts, au moyen d'une gestion optimisée des consignations, assurera aux propriétaires un paiement simple et rapide des sommes leur revenant.

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe s'est donné 4 secteurs d'intervention prioritaires, créateurs d'emplois et porteurs d'ambitions industrielles et d'innovation : le développement des entreprises, la transition énergétique et écologique, le logement, les infrastructures et la mobilité durable. <http://www.caissedesdepots.fr>

La Caisse des Dépôts, gestionnaire pour le compte de l'Etat de l'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable et livret d'épargne populaire), est le premier financeur du logement social et accompagne le financement de projets prioritaires pour le développement des territoires, grâce à des prêts de long terme à taux privilégiés. www.prets.caissedesdepots.fr

A propos de la Société du Grand Paris

Etablissement public de l'Etat, la Société du Grand Paris est chargée de la conception et de la réalisation du Grand Paris Express, futur métro automatique du Grand Paris.

Le Grand Paris Express représente 4 nouvelles lignes de métro automatique, 200 km et 69 nouvelles gares. « *Les objectifs sont clairs : améliorer la vie quotidienne des habitants et des entreprises, favoriser l'égalité des territoires franciliens, conforter le développement urbain de l'agglomération et renforcer l'attractivité de la région capitale dans la compétition mondiale entre les métropoles.* » explique Philippe Yvin, président du directoire.

Contacts presse :

Groupe Caisse des Dépôts

Cheida André - Tél. : 01 58 50 11 81 - email : cheida.andre@caissedesdepots.fr

 [@CaissedesDepots](https://twitter.com/CaissedesDepots)

Société du Grand Paris

Thomas Hantz - Tél. : 00 88 28 31 63 - email : thomas.hantz@societedugrandparis.fr

 [@GdParisExpress](https://twitter.com/GdParisExpress)

